

Le plus éminent des organes électifs de l'ONU est le Conseil de sécurité, où le Canada remplit actuellement son quatrième mandat (1977-1978). Bien que la Charte fasse état d'autres principes directeurs, l'élection à ces organes se fait habituellement selon le principe de la représentation géographique équitable, qu'on applique suivant des méthodes convenues de répartition des sièges par région. Le Canada est considéré comme faisant partie du groupe de l'Europe occidentale et autres pays (qui comprend également les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et du groupe de l'hémisphère occidental. C'est à titre de membre de ce dernier groupe qu'il siège aux conseils d'administration de l'UPU, de l'OMS, de l'OMM et de l'UIT.

Au sein du groupe de l'Europe occidentale et autres pays, les sièges sont répartis entre des sous-groupes qui ne sont pas toujours clairement définis ou reconnus. Par exemple, le sous-groupe du "Vieux Commonwealth", qui comprend le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, reçoit normalement deux sièges au Conseil économique et social, mais n'est pas reconnu lors des élections au Conseil de sécurité. Enfin, le groupe de l'Europe occidentale et autres pays forme également une coalition électorale (le Canada ne faisant pas nécessairement, dans celle-ci, partie du sous-groupe sus-mentionné) lors des élections à d'autres organes de l'ONU, tels les conseils d'administration du PNUD et du PNUE.